

# Quelqu'un vous a blessé ?



Accident de la route



Accident sportif



Accident sur la voie publique



Accident scolaire

Signalez-le à l'Assurance Maladie !  
[www.je-declare-un-accident.cpamcentre.fr](http://www.je-declare-un-accident.cpamcentre.fr)

*L'Assurance Maladie peut alors récupérer les frais engagés pour vos soins auprès du responsable de l'accident ou de son assureur. Les établissements de soins ont l'obligation de signaler ces accidents.*

**Ce signalement n'aura aucun impact sur le remboursement de vos frais.**

# Quelqu'un vous a blessé ?

*Accident scolaire, erreur médicale, chute sur la voie publique, blessure volontaire ...Signalez-le à l'Assurance Maladie !*

## Pourquoi ?

L'Assurance Maladie peut alors récupérer les frais engagés pour vos soins auprès de l'assureur du responsable de l'accident. Ce signalement n'a aucun impact sur le remboursement de vos frais et permet de préserver notre système de santé.

## Comment faire ?

C'est simple, déclarez votre accident :

- par Internet : [www.je-declare-un-accident.cpamcentre.fr](http://www.je-declare-un-accident.cpamcentre.fr)
- par téléphone : 36 46\*

## Est-ce que mes remboursements vont changer ?

Pas du tout ! Pour vous, rien ne change. Vous serez pris en charge et remboursé de vos éventuels frais médicaux dans les conditions habituelles.

\*Prix d'un appel local sauf surcoût imposé par certains opérateurs

**Ensemble, préservons  
notre système de santé !**

Information et déclaration  
[www.je-declare-un-accident.cpamcentre.fr](http://www.je-declare-un-accident.cpamcentre.fr)